

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL DU 3EME ARRONDISSEMENT
DU 12 septembre 2017

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance : Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2017 : adopté**

M. Le Maire : « *Avant de passer à nos différents rapports, permettez-moi de rendre hommage à une personnalité de notre arrondissement, Monsieur PAUL PENIN, décédé le 19 août dernier dans sa 97^{ème} année.*

Issu d'une longue lignée de sculpteurs-médailleurs, Paul PENIN, diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, reprend alors l'établissement familial, route de Genas, à Montchat. En 1957, il réalise notamment la médaille officielle du Bimillénaire de Lyon et il reçoit en 1971 l'insigne de Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres. N'étant pas homme à rester enfermé dans son atelier, Paul PENIN s'engagea dès les années 1950 dans le Comité d'intérêt local dont il fut d'ailleurs Président à partir de 1982. Il siégea également au Comité des fêtes de Montchat et contribua, avec d'autres, à la création des Fêtes de Montchat.

Très impliqué localement, il deviendra Conseiller d'arrondissement de 1983 à 1995 et Adjoint au Maire du 3^e et conseiller municipal de 1989 à 1995.

C'est donc à cette figure emblématique du quartier de Montchat que je souhaitais que notre Conseil d'arrondissement puisse rendre hommage ce soir. »

« Permettez-moi, enfin, de féliciter les nouveaux élu-e-s issu-e-s du notre Assemblée qui se sont vu-e-s confier de nouvelles responsabilités au début de l'été :

- Je pense en 1er lieu au nouveau Maire de Lyon, Monsieur Georges KEPENEKIAN,
- Guy CORAZZOL qui devient Adjoint au Maire de Lyon délégué à l'éducation et à la vie universitaire,
- Jérôme MALESKI, qui devient Adjoint au Maire de Lyon délégué à la démocratie locale et à la participation citoyenne,
- Fouziya BOUZERDA qui devient Vice-présidente à la Métropole déléguée à l'économie et à l'insertion,
- Catherine PANASSIER qui devient Conseillère membre de la commission permanente déléguée à la prospective métropolitaine,
- Pierre HEMON qui devient Conseiller membre de la commission permanente délégué des mobilités actives,
- Et enfin Rolland JACQUET devient Conseiller membre de la commission permanente délégué à l'évaluation des politiques publiques dans les domaines de l'industrie et de l'innovation,
- Et, je pense bien-sûr à Anne BRUGNERA, élue députée de la 4e circonscription du Rhône, Je les félicite tous pour ces nouveaux mandats et je vous propose d'avoir une pensée pour M. PENIN et de passer au vote des rapports ».

I – Rapports

- 1 – 26569 - Programmation financière complémentaire 2017 au titre de la politique de la ville (volets lien social, Fonds associatif local et du Fonds d'initiatives locales) pour un montant total de 34 750 euros
- 2 – 26561 - Attribution au titre de l'année 2017 de subventions de fonctionnement général (2e tranche) aux 12 MJC de Lyon, à l'Association "Com'expression" ainsi qu'au Réseau Rhône-Ain-Saône (R2AS) - Union Territoriale des MJC-MPT - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le Réseau Rhône-Ain-Saône-Union Territoriale des MJC-MPT - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires
- 3 – 26562 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2e tranche) aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2017 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires
- 4 – 26719 – Lyon 3e - EAJE Desaix - 37 rue Desaix - Achat volume et Aménagement - Opération n° 03428001 - Lancement de la phase aménagement, adaptation du montant de l'opération par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n° 00002
- 5 - 26485 - Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2017 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 392 540 euros – Approbation du modèle de convention d'application financière.
- 6 – 26564 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2e tranche) à 8 maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo au titre de l'année 2017 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires
- 7 – 26440 - Lyon 3e - Groupe Scolaire Anatole France 26 rue Antoinette - Restructuration et extension restaurant scolaire - Opération n° 03014001 - Lancement de l'opération et affectation complémentaire de l'autorisation de programme 2015-2, Programme 00006
- 8 - 26711 - Approbation de la Programmation PEDT 2017-2018 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP
- 9 – 26568 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire 2017 pour un montant total de 19 200 euros
- 10 – 26567 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2017, pour un montant total de 23 400 euros - Autorisation de solliciter une subvention de 54 000 euros au titre de l'année 2017 pour ce dispositif
- 11 – 26871 - Proposition de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur la commune de Lyon par arrêté préfectoral.
- 12 – 26470 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2017 pour un montant total de 26 282 euros
- 13 - 26416 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseau, foyers-restaurants), pour un montant de 294 593 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement.

14 – 26570 - Programmation financière complémentaire 2017 au titre du volet culture de la politique de la ville – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 28 000 euros.

15 – 26404 - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 95 000 € à des structures de création et de diffusion artistique - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

16 – 26333 - Illuminations 2016 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 12 235 euros

17 – 26499 - Approbation de conventions de mise à disposition d'espaces à titre gracieux au profit de l'Association Space Opera / Murmure des statues, dans le cadre de l'événement "Pygma Lyon" et de la Compagnie du Chien Jaune, dans le cadre du festival Novembre des Canuts

18 - 26513 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, pour constituer un orchestre Démos sur le territoire métropolitain et demandes de subvention afférentes à différents financeurs publics (Préfecture du Rhône, CAF du Rhône, communes et Cité de la Musique – Philharmonie de Paris)

19 – 26421 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 16 000 € aux associations sportives de proximité

20 – 26335 - Attribution de subventions pour un montant total de 52 000 euros dans le cadre de l'Entreprenariat en Economie Sociale et Solidaire et le développement des activités économiques, et la promotion de la consommation responsable - Approbation d'une convention

21 – 26041 - Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'Association "Ferran'Terre" pour la gestion du jardin partagé situé place Ferrandière à Lyon 3e sur un terrain relevant du domaine public de voirie - Approbation et autorisation de signature de la convention

22 – 26334 - Attribution de subventions pour un montant total de 24 000 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon et d'une subvention de 17 500 euros à la CCI Lyon Métropole dans le cadre de la 10e enquête sur les comportements d'achat des ménages

23 – 26662 - Installations classées - Institution de servitudes d'utilité publique. Société KELLER DORIAN - 10, bis rue Saint Eusèbe à Lyon 3e.

24 – 26632 - Lyon 3eme : Renonciation à servitude de passage public entre le centre commercial de la Part-Dieu et l'Auditorium - El n°03048 - n°Inventaire 03048 I 002

25 – 26410 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 613 800,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 10 logements (7 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 56 et 64, rue des Rancy/31, rue du Lac/19, rue Vaudrey/80, rue Paul Bert/52, rue Etienne Richerand/20, rue de la Rize à Lyon 3e et 22 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e.

26 – 26408 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 467 492,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 341, rue Paul Bert à Lyon 3e.

SEANCE DU : 12 septembre 2017

SAISINE DU : 28 août 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 septembre 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 06 septembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE : 36

PRESIDENT : M. Thierry PHILIP, Maire du 3^e arrondissement de Lyon

SECRETAIRE : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Catherine PANASSIER, Fabrice VIDAL, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Lucie BRIATTE, Pierre FRONTON, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Fouziya BOUZERDA, Rolland JACQUET, Pascale COCHET, Lionel LASSAGNE, Mohamed-Hanafi, BENZAOUI

Absents excusés: Jean-François BEL, Georges KEPENEKIAN, Anne BRUGNERA, Nora BERRA, Pierre BERAT, Pierre HEMON, Gilles VESCO, Ludivine PIANTONI, Patrick HUGUET, Céline BOS, Amandine BARIOZ PLANCHE, Alain QUESSADA

Dépôts de pouvoirs : Jean-François BEL, Georges KEPENEKIAN, Anne BRUGNERA, Pierre BERAT, Ludivine PIANTONI, Céline BOS, Amandine BARIOZ PLANCHE donnent pouvoir à Laurent PEISER, Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE, Lionel LASSAGNE, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Mohamed-Hanafi BENZAOUI, Lucie BRIATTE pour les représenter et voter en leur nom.

Fabienne SERAPHIN absente de la délibération n° 648 à la délibération n° 653

Ali KISMOUNE absent lors de la délibération n° 651

Fouziya BOUZERDA absente de la délibération n° 648 à la délibération n° 650

Situation de départ : le nombre de voix est de 29 (22 + 7 pouvoirs)

Adoption du procès-verbal du 27 juin 2017.

T. PHILIP : « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter cette séance par l'approbation du procès-verbal du 27 juin 2017.»

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2017 : adopté

I – Rapports

1 – 26569 - Programmation financière complémentaire 2017 au titre de la politique de la ville (volets lien social, Fonds associatif local et du Fonds d'initiatives locales) pour un montant total de 34 750 euros

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « Ce premier rapport concerne la programmation financière complémentaire au titre de la politique de la ville pour l'année en cours. Nous sommes concernés dans le projet de délibération uniquement par le conseil citoyen qui fonctionne sur le secteur Moncey, le seul quartier classé en politique de la ville qui subsiste dans notre arrondissement. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 1 000€ à ce conseil citoyen pour la mise en place d'outils de communication de manière à ce qu'il se fasse mieux connaître des habitants de ce quartier Moncey. Je précise que c'est la même subvention pour tous les conseils citoyens de Lyon. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

2 – 26561 - Attribution au titre de l'année 2017 de subventions de fonctionnement général (2e tranche) aux 12 MJC de Lyon, à l'Association "Com'expression" ainsi qu'au Réseau Rhône-Ain-Saône (R2AS) - Union Territoriale des MJC-MPT - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le Réseau Rhône-Ain-Saône-Union Territoriale des MJC-MPT - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « C'est un rapport assez classique. On va voter la deuxième tranche de subvention de fonctionnement pour les 12 MJC de Lyon. Nous sommes concernés dans le 3e arrondissement par la Maison pour tous des Rancy, la deuxième tranche s'élève à 184 086 € pour cette structure, et pour la Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat, pour 70 464 €.

Je voulais juste préciser qu'il y avait une nouveauté dans le rapport. Je ne sais pas si vous vous souvenez de la cessation d'activité de la fédération des MJC à l'automne 2016. Il y a depuis un nouveau réseau qui s'est mis en place dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Lyon. Cette structure s'appelle l'Union Territoriale pour les réseaux Rhône Ain Saône. Elle assurera plus particulièrement auprès des 12 MJC de Lyon, la fonction de formation des administrateurs et des professionnels, salariés de ces structures, et l'accompagnement des MJC dans l'exercice de leur responsabilité d'employeur des directeurs ce que faisait l'ancienne fédération. C'est à titre expérimental, pour une durée d'un an, puisque ces objectifs seront évalués par la suite, que nous vous proposons d'attribuer au réseau Rhône Ain Saône une subvention de 23 000€. J'espère que ce projet de délibération trouvera votre accord et je vous en remercie par avance. »

Monsieur ACHACHE ne prend pas part au vote étant administrateur de la Maison pour tous des Rancy

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – 26562 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2e tranche) aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2017 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « Pas de particularité cette fois-ci. C'est la seconde tranche de subvention de fonctionnement pour l'association qui s'occupe de la gestion du centre social Bonnefoi pour un montant de 43 841€. Merci »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 – 26719 – Lyon 3e - EAJE Desaix - 37 rue Desaix - Achat volume et Aménagement - Opération n° 03428001 - Lancement de la phase aménagement, adaptation du montant de l'opération par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n° 00002

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « Il s'agit d'une relocalisation d'EAJE dont je vous ai déjà parlé : la Ronde Infantine. Elle occupe à ce jour des préfabriqués qui sont devenus inadaptés sur un terrain qui est propriété de la Métropole au 1 rue Desaix. La Ville de Lyon a programmé le transfert de cet équipement au 37 de la rue Desaix. Nous en profitons toujours quand il y a des travaux et des relocalisations pour augmenter la capacité d'accueil. Ce qui est le cas et c'est notable car on passera de 20 places à 36 places soit 16 berceaux supplémentaires pour notre arrondissement, ce qui est une bonne chose. Les travaux de l'opération qui sont soumis à votre approbation concernent l'aménagement intérieur pour un volume de 540m² de surface utile, aménagement qui sera réalisé par la Ville de Lyon. La livraison de l'équipement est prévue pour 2018 2019 soit avant la fin de ce mandat. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - 26485 - Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2017 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 392 540 euros – Approbation du modèle de convention d'application financière.

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « On retrouve le même principe que pour les MJC et les Centres Sociaux, soit l'attribution de la seconde tranche après la tenue des dialogues de gestion entre la ville et les associations gestionnaires d'équipement de jeunes enfants. On est là uniquement sur l'associatif. Vous avez toute la liste des structures gestionnaires, je ne vais pas vous les repréciser, je vous laisse en prendre connaissance dans le document et je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 – 26564 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2e tranche) à 8 maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo au titre de l'année 2017 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

C. RICHNER rapporteure, donne lecture du dossier : « Ce projet de délibération vous est proposé chaque année à la rentrée.

Il concerne l'attribution de la deuxième tranche de subvention de fonctionnement général, la première ayant été attribuée en janvier 2017, aux sept Maisons de l'enfance de Lyon et à l'association Pierre Valdo. Je rappelle que ces structures sont partenaires de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre d'accueils périscolaires et contribuent pleinement à la richesse du projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon par leur expérience et leur savoir-faire.

Pour information, le montant total de ces subventions pour l'année 2017 s'élève à 3 273 290 euros et pour la Maison de l'enfance Troisième Est, la somme annuelle est de 405 345 euros et cette 2ème tranche spécifiquement s'élève à 77 039 euros. Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 – 26440 - Lyon 3e - Groupe Scolaire Anatole France 26 rue Antoinette - Restructuration et extension restaurant scolaire - Opération n° 03014001 - Lancement de l'opération et affectation complémentaire de l'autorisation de programme 2015-2, Programme 00006

Y. BEN HAYOUN rapporteur, donne lecture du dossier : « Mesdames Messieurs, chers collègues. Cette délibération fait suite à celle que nous avons adoptée le 25 avril 2016 concernant les travaux que la commune engage à l'école d'Anatole France dans le cadre de la restructuration et de l'extension de son restaurant scolaire qui était un objectif que nous nous étions fixés et que nous sommes en passe de tenir. Vient donc cette délibération que je vous propose d'adopter et qui a vocation à permettre de rentrer dans le concret de ces travaux importants qui sont attendus par l'école et plus précisément par les enfants de l'école Anatole France. Je vous remercie, Mesdames Messieurs, de bien vouloir approuver ce rapport en précisant également qu'à l'issue de cette opération, l'école Anatole France, entre ses salles de classes, ses sanitaires, le restaurant et tous les travaux qui ont été engagés autour des fresques, aura été entièrement refaite depuis quelques années. Je vous remercie. »

L. LASSAGNE : « Je voudrais poser une question en lien avec les travaux cet été dans les écoles. Elle concerne la sécurisation de certaines écoles dans la ville de Lyon face à la menace terroriste et j'aurais aimé savoir si des écoles dans le 3^e, et lesquelles, ont bénéficié de ces travaux de sécurisation. »

Y. BEN HAYOUN : « Les travaux de sécurisation dans les écoles relatifs à la menace terroriste existent depuis un certain temps en l'occurrence, dès la rentrée de septembre dernier, il y a un an. Vous vous souvenez, Messieurs Dames, que Le Maire de Lyon avait pris un arrêté concernant la sécurité aux abords directs des écoles en établissant un périmètre de sécurité de l'ordre de 10 mètres à l'entrée de chacun des établissements scolaires. En lien avec la métropole, un marquage au sol a été réalisé devant l'ensemble des écoles de l'arrondissement ; toujours pour éviter qu'il y ait des attroupements, trop de stagnation et des voitures qui s'arrêtent. A l'occasion de ces travaux, il y a un certain nombre de places de stationnement qui ont été enlevées pour pouvoir permettre de respecter cette nouvelle réglementation.

J'en profite également pour ajouter que des travaux concernant l'installation de visiophone ont été entamés et sont progressivement déployés sur l'ensemble de l'arrondissement. Nous avons bien avancé de ce côté-là.

Par la même occasion, nous travaillons avec Martine ELBAHAR et la police municipale à ce que des rondes soient régulièrement organisées aux abords de toutes les écoles de l'arrondissement de manière aléatoire pour éviter de mettre en place une certaine récurrence mais que surtout la sécurité soit adoptée. Nous sommes en liaison constante avec l'ensemble

des directions d'école. Donc les travaux de sécurité n'auront pas attendu cet été, ils ont déjà été entamés et sur le plan des abords des écoles, nous avons déjà terminé ces travaux de sécurité à l'échelle de l'arrondissement. Je vous remercie. »

LE MAIRE : « Plus, si je ne m'abuse, les exercices qui sont faits. »

Y. BEN HAYOUN « Effectivement, des mesures ont été envoyées à l'ensemble des écoles par le ministère de l'éducation via l'académie, aux équipes enseignantes. Nous avons également communiqué de notre côté à nos agents en particulier aux directeurs d'accueils de loisirs puisque les enseignants comme les directeurs d'accueils de loisirs ont eu pour obligation d'organiser des exercices de sécurité de différentes natures. Les traditionnels exercices de sécurité sur les incendies mais aussi des exercices de confinement en cas de menace terroriste. Des bilans ont été tirés par nos équipes avec les directions d'école et cela nous permet d'affiner tous les jours un peu plus les questions de sécurité avec les parents d'élèves et plus globalement avec l'ensemble de la communauté éducative.

L. LASSAGNE : « Je parlais plus précisément de la quinzaine de dossiers qui ont fait l'objet d'une demande de contributions de l'Etat, je crois au début de l'été. C'est quelque chose qui a été abordé en commissions et nous n'avions pas eu la réponse, il y a une dizaine de jour. »

LE MAIRE : « Est-ce que Monsieur CORAZZOL peut répondre ? »

G. CORAZZOL : « il y a un état des lieux qui a été réalisé dans chaque arrondissement donc dans le 3^e aussi sur des travaux nécessaires pour la sécurisation des écoles. Alors ça veut dire beaucoup de chose et pas grand-chose. On va faire le bilan bientôt de l'ensemble des budgets qui seront nécessaires à l'ensemble des travaux. Je ne veux pas et comme je l'ai dit en commissions et comme je l'ai dit aussi à l'ensemble des adjoints lors d'une réunion que je réalise chaque mois avec les adjoints à l'éducation, je ne veux pas non plus communiquer de manière trop précise sur l'ensemble des travaux qui seront réalisés dans les écoles.

Tout d'abord, le problème de la sécurité c'est d'abord un problème humain et Yann BENHAYOUN a très bien rappelé l'ensemble des dispositifs qui ont été mis en place avec la direction de l'éducation et la direction de la sécurité sur la formation des personnels au sens large que ce soit les enseignants ou nos personnels des centres de loisirs ou nos personnels techniques dans nos écoles. Je reviendrai vers vous après, sur un travail plus fin qui sera réalisé. J'ai rappelé aussi globalement lors de la conférence de presse du 4 septembre, le jour de la rentrée, que toutes les écoles de la Ville de Lyon de Lyon disposent d'un dispositif de contrôle d'accès à l'entrée de l'école ce qui est déjà très important. Ils existent à différents niveaux et certains sont à améliorer mais dans toutes les écoles de la Ville de Lyon, il y a un dispositif de contrôle d'accès à l'entrée.

Vous faisiez allusion au FIPD puisqu'il y a une demande qui a été faite au FIPD. Le préfet, sans avis de la Ville de Lyon a choisi de sécuriser deux écoles du 9^e arrondissement Les Dahlias et très honnêtement, j'ai oublié le nom de la deuxième mais elle est dans la délibération générale. Nous allons continuer de travailler avec les services de l'Etat pour qu'effectivement, ils puissent prendre au moins en partie en charge la somme des travaux prioritaires pris sur les écoles. Et je reviendrai dans chaque arrondissement sur ces éléments de priorisation que nous devons réaliser maintenant au niveau de la ville. »

L. LASSAGNE : « Si j'entends bien, c'est un processus qui est en cours mais qui n'est pas encore terminé puisque des demandes n'ont pas été validées par le préfet. »

G. CORAZZOL : « C'est ça. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - 26711 - Approbation de la Programmation PEDT 2017-2018 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP

Y. BEN HAYOUN rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit d'une délibération que nous retrouvons régulièrement puisqu'il s'agit de la programmation du projet éducatif de territoire et donc des actions afférentes. Mme RICHNER en a parlé à l'instant mais le projet éducatif de territoire vous le connaissez déjà c'est 4 grands principes : le droit à l'éducation, l'équité et la lutte contre toutes les discriminations, la coéducation, la cohérence éducative.

Il intègre l'ensemble des temps de l'enfant : le temps scolaire, les temps périscolaires et le temps extrascolaire. Dans le cadre de cette programmation, nous avons fait le choix d'avoir un focus particulier sur 3 thématiques : la citoyenneté et les valeurs de la république, l'attractivité des écoles et des collèges et le bien-être de l'enfant.

C'est donc dans ce contexte-là, que les écoles, les équipes enseignantes mais également nos directeurs d'accueils de loisirs ont déposé des dossiers de demande de financement à la commune relevant des différents temps de l'enfant principalement le temps scolaire mais également le temps périscolaire avec toutes une série d'actions qui sont déclinées dans le document qui vous a été présenté à la fois sur des questions sportives, des questions culturelles, des classes transplantées, des séjours et des actions autour des sciences avec l'association Ebulliscience en particulier, les classes péniches.

Nous avons également un œil sur les questions de parentalité et d'accompagnement, des initiatives qui sont portées par les représentants de parents d'élèves dans les écoles, ce qu'on appelle la coéducation. A ce titre, je suis très heureux de pouvoir vous dire que les représentants des parents d'élèves de l'école Aimé Césaire vont pouvoir bénéficier de financement pour leur permettre d'amplifier les actions qu'ils ont menées jusqu'à présent à destination de familles de leur école. Cette délibération que je vous demande de bien vouloir approuver, a été communiquée et sera communiquée aux principaux bénéficiaires, c'est à dire aux directions d'école, les accueils de loisirs, les représentants de parents d'élèves tout cela pour le bien des écoliers de l'arrondissement et de la ville dans son ensemble. Je vous remercie.

M. BENZAOUI : « Je m'interroge sur l'engagement financier sur ce sujet. Il y a une augmentation entre l'année dernière et cette année scolaire alors que sur les temps scolaires, on remarque qu'il y a 28 classes de découvertes alors que l'année il y en avait 36. Sur 2017, apparemment il y aura 99 projets musique portés, alors que sur la saison 2016, il y en avait 108 soit un total de plus de 10 000 heures. Je voulais avoir plus de renseignements et d'explications quant à cette augmentation de cet engagement financier, merci ».

Y. BEN HAYOUN : « Votre question concerne la ville au global et pas l'arrondissement ? Parce qu'il n'y a pas 99 projets musique sur l'arrondissement. On est bien d'accord.

Ce que je peux vous dire c'est qu'au niveau de l'arrondissement, on travaille avec les écoles, que les projets sont montés avec les différentes directions d'écoles, qu'ils sont accompagnés par l'inspecteur de circonscription qui les a priorisés également avec la collectivité. Notre travail, c'est de vérifier essentiellement que les projets sont en conformité avec les objectifs du projet éducatif de territoire. Sur l'arrondissement, je n'ai pas connaissance de financements en moins, au contraire, je ne sais pas si Monsieur CORAZZOL veut préciser quelques éléments là-dessus. »

G. CORAZZOL : « Je vais regarder dans les détails pour voir pourquoi il y a cette évolution et les vérifier puis je vous en rendrai compte très rapidement. »

M. LE MAIRE : « Etes-vous satisfait, en tous cas on ne peut pas en dire plus ».

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 – 26568 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire 2017 pour un montant total de 19 200 euros

A. BLEY rapporteure, donne lecture du dossier : « Mes chers collègues Mesdames et Messieurs,

Il s'agit de la programmation complémentaire 2017 de subventions de fonctionnement dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, chantiers jeunes, chantiers loisirs pour les jeunes de 14 à 18 ans pour financier des projets de départ en vacances ou chantiers éducatifs pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Vous avez la liste exhaustive des associations et des actions concernées dans la délibération. En ce qui concerne notre arrondissement, l'association concernée est la SLEA. Afin de vous concrétiser tout l'intérêt et l'importance de ces actions, je vous cite un exemple de chantier éducatif : la restauration de la fresque du passage Meynis suite à des tensions dans le quartier. Il vous est demandé d'approuver cette programmation complémentaire pour un montant de 19 200 €. Il vous est également demandé d'approuver la convention mixte avec la SLEA et la convention type d'application pour les associations bénéficiant déjà d'une convention cadre. D'avance je vous en remercie. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 – 26567 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2017, pour un montant total de 23 400 euros - Autorisation de solliciter une subvention de 54 000 euros au titre de l'année 2017 pour ce dispositif

A. BLEY rapporteure, donne lecture du dossier : « Il s'agit de la programmation complémentaire 2017 pour le dispositif Ville Vie Vacances qui complète le dispositif précédent « Chantiers Jeunes » et les opérations préventions vacances dans le cadre de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance.

Il s'agit de soutenir des actions socio-éducatives pendant le temps des vacances scolaires, pour des jeunes de 11 à 16 ans en difficulté scolaire, d'insertion sociale ou à la lisière de la délinquance. Une particularité pour ce dispositif, il est national, géré par la Ville de Lyon, et ouvre droit de ce fait à une subvention de l'état pour les sommes engagées par la ville. Vous avez la liste de toutes les associations et actions concernées dans la délibération et en ce qui concerne notre arrondissement c'est l'association SLEA qui est concernée. Le montant de cette programmation complémentaire est de 23 400 € ce qui porte le montant des subventions 2017 à 54 000 €.

Il vous est demandé d'approuver cette programmation financière complémentaire, d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter auprès de l'état la subvention correspondante de 54 000 € et d'approuver le modèle type de convention d'application. D'avance je vous en remercie. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 – 26871 - Proposition de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur la commune de Lyon par arrêté préfectoral.

M. ELBAHAR rapporteure, donne lecture du dossier : « Bonsoir à tous. Des nouvelles dispositions réglementaires ont été introduites dans le code de la construction et de l'habitation dite lois ALUR au sujet du mэрule. Elle prévoit un dispositif d'information et une déclaration auprès des mairies. Sur les propositions ou consultations du conseil municipal, le préfet prend un arrêté préfectoral délimitant les zones de présence de risque de mэрule. Dans le 3^e arrondissement, il y a plusieurs zones, je vous laisse lire la délibération et je vous propose d'approuver cette délibération. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 – 26470 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2017 pour un montant total de 26 282 euros

L. BRIATTE rapporteure, donne lecture du dossier : « Dans le 3^e arrondissement, cela concerne trois associations : l'A.D.A.P.E.I., la CLAS et le CRIAS-Mieux Vivre.

Concernant l'ADAPEI, il s'agit d'une subvention de 5 800€ pour l'accompagnement et l'accueil de personnes en situation de handicap mental tout au long de leur vie, pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Concernant la Coordination Lyonnaise des Associations de Sourds, il s'agit de financer à hauteur de 1 500€ la journée mondiale des sourds qui a lieu le 16 septembre à Lyon. Et enfin pour le CRIESp Mieux Vivre, il s'agit de financer à hauteur de 2 000€ l'information et la recherche dans tous les domaines concernant la situation de la vie de personnes retraités, âgées ou en situation de handicap.

Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - 26416 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseau, foyers-restaurants), pour un montant de 294 593 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement.

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « Il s'agit des subventions aux associations qui développent des actions auprès des personnes âgées. Une seule association nous concerne dans ce projet de délibération dans le volet thématique « Développement de réseaux », c'est l'association Rencontre et Partage qui exerce dans la maison de quartier de Villette Paul Bert où se trouve également son siège. Cette association vise à établir des liens d'amitié et de solidarités entre des personnes âgées ou vieillissantes, souvent des personnes qui souffrent de déficience visuelle. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 – 26570 - Programmation financière complémentaire 2017 au titre du volet culture de la politique de la ville – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 28 000 euros.

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « M. Le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un dossier dans le cadre de la politique culturelle de la ville pour une opération qui aura lieu pour la biennale de la danse 2018 avec la compagnie Kadia Faraux qui fera un travail avec les

habitants du quartier de la Guillotière. Je vous demande de voter favorablement pour cette subvention. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 – 26404 - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 95 000 € à des structures de création et de diffusion artistique - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit de demandes de subventions pour plusieurs lieux culturels et associations qui ont leurs sièges sociaux dans le 3^e arrondissement. L'association AADN que nous connaissons bien ici au sein de notre conseil d'arrondissement. L'association Mac Guffin, une compagnie de théâtre qui a son siège avenue du Maréchal de Saxe et la compagnie Nino d'INTRONA qui a fait plusieurs manifestations avec le théâtre Nouvelle Génération. Je vous demande, bien évidemment, de voter favorablement pour cette demande de subvention. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 – 26333 - Illuminations 2016 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 12 235 euros

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit des reliquats de ce qui est versé pour les manifestations qui ont eu lieu en 2016. C'est le reliquat pour l'association des commerçants du cours Vitton ACCOURVIT. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 – 26499 - Approbation de conventions de mise à disposition d'espaces à titre gracieux au profit de l'Association Space Opera / Murmure des statues, dans le cadre de l'événement "Pygma Lyon" et de la Compagnie du Chien Jaune, dans le cadre du festival Novembre des Canuts

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « C'est une demande de gratuité pour une salle du musée GADAGNE pour une conférence sur Pygma Lyon. L'association a son siège 50 rue Sainte Anne de BARRABAN dans le 3^e arrondissement. Je vous demande de voter favorablement pour cette demande. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - 26513 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, pour constituer un orchestre Démos sur le territoire métropolitain et demandes de subvention afférentes à différents financeurs publics (Préfecture du Rhône, CAF du Rhône, communes et Cité de la Musique – Philharmonie de Paris)

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « C'est un projet assez incroyable et un très beau projet qui a été initié par la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris. Le projet DEMOS est un Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale. C'est un projet qui va concerner 120 enfants de la Métropole, de secteurs qui sont inclus dans la

politique de la Ville et qui va permettre à ces enfants pendant 3 ans de suivre des cours de musique donnés pas des musiciens de l'Orchestre National de Lyon à raison de 4 heures par semaine. Le but est de créer un orchestre. Régulièrement tous les 3 mois, il y aura une répétition générale de cet orchestre. Pour la ville de Lyon, il y aura 3 groupes d'enfants dont un groupe qui comprendra les enfants du 3e et 7e arrondissement. On leur fournit un instrument de musique au début de cette initiative et 3 ans après ils sauront jouer, ils seront capable de faire partie d'un orchestre. C'est vraiment un projet exceptionnel et on peut être fiers de ce que fait l'Orchestre National de Lyon en la matière. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 – 26421 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 16 000 € aux associations sportives de proximité

A. ACHACHE rapporteur, donne lecture du dossier : « Mes chers collègues, c'est pour la troisième fois cette année et dernière pour l'année 2017 que je reviens devant vous pour les Lions du Sports que vous connaissez maintenant. Il s'agit pour cette fois-ci de 3 associations : le squash, club de Lyon qui est rue du pensionnat pour un montant de 1000€. Ils ont organisé les championnats d'Europe au printemps. Le club HAPOEL ; j'aime bien préciser que nous avons 2 clubs de foot dans le 3^e arrondissement : l'AS Monchat qu'on connaît tous et l'HAPOEL qu'on connaît un peu moins mais qui joue en loisir. Et enfin le Lyon Pompidou Ehec qui a organisé un tournoi national au printemps. Je vous demande voter favorablement pour cette délibération. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 – 26335 - Attribution de subventions pour un montant total de 52 000 euros dans le cadre de l'Entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire et le développement des activités économiques, et la promotion de la consommation responsable - Approbation d'une convention

L. BRIATTE rapporteure, donne lecture du dossier : « Je rappelle les 3 grands axes de la politique de la Ville de Lyon en matière d'Economie Social et Solidaire.

Il s'agit de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire, de soutenir l'entrepreneuriat en ESS, le développement d'activité économique et de promouvoir la consommation responsable.

Je vais vous parler de deux actions. La première est en matière de soutien à l'entrepreneuriat en ESS et le développement de l'activité économique puisque cela concerne la Coopérative d'Activité et d'Emploi Cap Service et Talents 9.

Cap Service est la première Coopérative d'Activité d'Emplois créée en France. En 2016, elle a accompagné 103 personnes sur la Métropole dont 75 sur la Ville de Lyon. Parmi les actions, vous trouverez le détail dans la délibération, il y a, notamment, l'accompagnement de gestion Talent 9 qui a une action plus spécifique sur les territoires de politique de la ville. Une subvention est demandée pour cette structure et une deuxième concerne la Gonette qui est une monnaie locale citoyenne adossée à l'euro qui prend en compte la pluralité de l'économie et depuis la loi de 2014, il y a donc la reconnaissance de l'utilité de ces monnaies locales et grâce au label Lyon Ville Equitable et Durable beaucoup d'acteurs qui sont engagés autour de ce label, utilisent désormais cette Gonette. Je vous demande donc pour Cap Service d'approuver deux subventions à hauteur de 7 500€ et de 5 500€ et pour l'association la

Gonette afin de développer la monnaie locale complémentaire du même nom, une subvention de 5 000€. Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 – 26041 - Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'Association "Ferran'Terre" pour la gestion du jardin partagé situé place Ferrandière à Lyon 3e sur un terrain relevant du domaine public de voirie - Approbation et autorisation de signature de la convention

L. BRIATTE rapporteure, donne lecture du dossier : « C'est un jardin partagé qui est place de la Ferrandière. C'est une place dont le propriétaire est la Métropole et la gestion a été confiée à la Ville de Lyon au service des espaces vert. Nous avons travaillé d'abord au sein du conseil de quartier puis avec l'ensemble des habitants du quartier sur la constitution d'un projet de jardin partagé qui est maintenant plus qu'avancé et qui est même bien abouti avec deux axes de travail. Le jardin partagé lui-même et un peu plus tard probablement, la création d'un site de compostage collectif. Plusieurs aménagements ont déjà été bien installés, la mise à disposition du terrain est en cours via cette présente convention et je vous demande de bien vouloir mettre à disposition via le vote de cette délibération, le terrain de 130m² qui sera à disposition de l'association, de mémoire pendant 5 ans, à titre gratuit. Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 – 26334 - Attribution de subventions pour un montant total de 24 000 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon et d'une subvention de 17 500 euros à la CCI Lyon Métropole dans le cadre de la 10e enquête sur les comportements d'achat des ménages

F. VIDAL rapporteur, donne lecture du dossier : « M. Le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association M Ton marché ex ADPM pour la réalisation de l'opération liée à la fête de la gastronomie et qui a lieu chaque année. C'est la 7^e édition cette année. Un marché, un chef, une recette, qui sera reconduite du 19 au 24 septembre sur 12 marchés dont deux marchés de l'arrondissement. Cette année le thème sera « Au cœur du Produit » donc les chefs relèveront le défi de réaliser deux recettes différentes et ces opérations auront lieu le jeudi 21 septembre de 14h à 17h sur le marché Augagneur avec la participation de Benjamin Milliard et le dimanche 24 septembre de 9h à 12h sur le marché Gabillot avec la participation de Florent Gouverneur. Je vous invite à aller sur les marchés à goûter ces recettes et à repartir avec ces recettes qui vous seront distribuées.

Pour la seconde subvention, il s'agit d'une subvention de 17 500€ pour la réalisation de la 10^e enquête ménage. Dans le cadre de notre politique municipale menée pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat sur notre territoire, il est essentiel de pouvoir disposer d'éléments objectifs qui permettent d'éclairer nos choix mais aussi d'évaluer leurs impacts. C'est dans ce sens que la Ville de Lyon participe à l'élaboration de la 10^e enquête afin de disposer d'un outil indispensable pour nous aider dans la localisation et la programmation des projets liés aux commerces et leur environnement. C'est d'autant plus pertinent dans le contexte où les pratiques de consommations connaissent d'importantes mutations en lien avec les nouveaux services numériques ou le développement des circuits courts. Il s'agit de subventionner le

solde de ces 35 000€ pour lequel la ville participe donc il reste 17 500€. Les résultats de cette enquête seront présentés lors d'une soirée de restitution le 28 septembre à la CCI à partir de 19h30. Je vous demande de bien vouloir approuver ces rapports. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 – 26662 - Installations classées - Institution de servitudes d'utilité publique. Société KELLER DORIAN - 10, bis rue Saint Eusèbe à Lyon 3e.

L. PEISER rapporteur, donne lecture du dossier : « Concernant la délibération numéro 23, c'est la suite de la reconversion d'un site industriel sur un site d'habitation avec un sol pollué. Un certain nombre d'opérations a été mené depuis plusieurs années avec une première série de prescriptions qui a été faite à la société Keller Dorian en 2007 avec de l'analyse de l'eau, des procédures de tri, la réalisation de fouille. Des travaux ont été entrepris au deuxième semestre 2012 et une deuxième série de prescriptions complémentaires ont été faites. A la fin des travaux en 2014, il a été constaté que les concentrations résiduelles étaient compatibles avec l'usage résidentiel et des préconisations concernant les bâtiments, et plus particulièrement les sous-sols, ont été faites.

Aujourd'hui, il s'agit de continuer, de créer des servitudes complémentaires sur les sols, sur les eaux souterraines. La délibération prévoit précisément ces servitudes de santé publique complémentaires. Il s'agit sur l'aménagement des espaces verts, sur la configuration des bâtiments et sur les canalisations et les adductions d'eau potable. Il vous est proposé d'émettre un avis favorable aux propositions de servitude publique de santé publique de la société Keller Dorian, et dont je vous ai exposé les grandes lignes sous réserve des précisions dans la rédaction de certains articles dont vous trouverez le détail dans la délibération. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 – 26632 - Lyon 3eme : Renonciation à servitude de passage public entre le centre commercial de la Part-Dieu et l'Auditorium - EI n°03048 - n°Inventaire 03048 I 002

L. PEISER rapporteur, donne lecture du dossier : « La délibération suivante concerne la levée d'une servitude du passage public entre le centre commercial et l'auditorium. Il s'agit d'une décision relative à la mise en œuvre de la reconfiguration et l'extension du centre commercial de la Part-Dieu dans le cadre du projet de ZAC Part-Dieu et des accords qui sont passés avec UniBail, propriétaire du centre commercial. La délibération qui est soumise à votre avis concerne la destruction et la reconfiguration du parking 3000 mais plus particulièrement son impact sur les flux qui permettent de rejoindre l'auditorium depuis les terrasses.

Pour l'histoire, en 1972 à la construction, la première servitude d'accès à l'auditorium a été faite depuis les dalles de la terrasse sur le cheminement des terrasses. En 2008, il y a eu une modification de cet accès à l'auditorium et une modification de la servitude que vous connaissez bien et qui se trouve à partir des nouvelles façades du centre commercial. Ces nouvelles façades se trouvent dans l'emprise de la reconfiguration du centre et la servitude ne peut plus être maintenue.

L'objet de la délibération, c'est de lever cette servitude pour permettre de faire le projet. Mais en même temps, il a été constaté la nécessité de maintenir depuis les terrasses un accès à l'auditorium et donc il vous est proposé une double décision. D'une part, de renoncer à la servitude du passage institué en 2008 pour permettre le projet, et d'autre part de faire figurer à l'acte de renonciation de la servitude, l'engagement de la Métropole de Lyon de reconstituer

ce passage dans sa continuité, plus tard, dans le cadre des travaux de la place Charles De Gaulle. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 – 26410 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 613 800,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 10 logements (7 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 56 et 64, rue des Rancy/31, rue du Lac/19, rue Vaudrey/80, rue Paul Bert/52, rue Etienne Richerand/20, rue de la Rize à Lyon 3e et 22 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e.

C. PANASSIER rapporteure, donne lecture du dossier : « M. Le maire, chers collègues, il s'agit en effet de deux délibérations qui concernent des garanties d'emprunts pour la SAHLM Immobilière Rhône Alpes. L'une pour dix logements en diffus sur notre arrondissement et l'autre pour 6 logements situés 341 rue Paul Bert. On peut approuver la première délibération. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 – 26408 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 467 492,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 341, rue Paul Bert à Lyon 3e.

C. PANASSIER rapporteure, donne lecture du dossier : « Les deux délibérations ont été présentées en même temps. On peut approuver maintenant la deuxième. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des questions diverses ? Si c'est n'est pas le cas je vous souhaite une bonne soirée à tous »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.